

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2808

10 octobre 2015

### SOMMAIRE

Atlab Luxembourg S.à r.l. ....	134773	Lily (Lux) S.à r.l. ....	134757
Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l. ....	134775	Logistikê ....	134757
HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l. .....	134776	Louis SCURI et Cie, S.à r.l. ....	134758
Highland Overseas Holdings Limited ....	134738	Lubert Management S.A. ....	134774
Jacl S.A. ....	134749	Luxembourg JFK 43 Centre ....	134759
Kahlo Investment S.A. ....	134750	M and M Holdings Sàrl ....	134750
KKR Actor Investor S.à r.l. ....	134750	Mars Propco 7 S.à r.l. ....	134774
Kymar S.A. ....	134749	Mastercroft S.à r.l. ....	134775
La Dame du Bois ....	134783	Matrix La Gaude Property S.à r.l. ....	134775
La Dame du Bois ....	134758	M.B.C. Luxembourg ....	134774
LASERFICHE STRATEGIC SERVICES (Lu- xembourg) S. à r.l. ....	134773	M.M. Warburg & Co Holding S.A. ....	134782
Latcem S.A. ....	134754	Monhill S.à r.l. ....	134783
Laupral S.A. ....	134773	Montbrun Révision S.à r.l. ....	134775
LBREP III Papagayo S.à r.l. ....	134774	PEF Route d'Arlon Investment S.A. ....	134754
Lenmorneftegaz Holding Sàrl ....	134754	Pharmatech Lux Holdco II, S.à r.l. ....	134751
Leo DT-Europe S.à r.l. ....	134754	Riva Oil Corporation S.A. ....	134774
Les Jardins de Pétange S.A. ....	134755	Saint Barth Drep 2 S.C.A. ....	134783
Letzebuenger Studenten zu Innsbruck ....	134755	Seema Management S.à r.l. ....	134784
L-GAM Investments 2 GP ....	134751	Sevchukmorneftegaz Holding SARL ....	134784
L-GAM Investments 2 SCSp ....	134751	Seynaeve Textiles Lux S.à r.l. ....	134784
L-GAM Investments GP SCSp ....	134751	Sipar Immo S.A. ....	134784
		Yorktown Luxembourg S.à r.l. ....	134757

**Highland Overseas Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 199.562.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of August,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

Synear Food Holdings Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110, registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under company number 1829652 (the Founding Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 31, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Highland Overseas Holdings Limited.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Highland Overseas Holdings Limited”. The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any

securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) Shares having a par value of one United States Dollar (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 5:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act

with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on January first (1<sup>st</sup>) of each year and ends on December thirty-first (31<sup>st</sup>) of the same year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

*Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twenty thousand (20,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Mr. Chichun Zhao, born on May 13, 1969 in Shengyang (China), residing at Suite 1208, Building 110, Jiang Fu Garden, Jiangtai Rd., Changyang District, Beijing, China;

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Mr. Philippe Toussaint, born on September 2, 1975 in Arlon (Belgium), with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an unlimited period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept août,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

a comparu:

Synear Food Holdings Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Boite 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques VG1110, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1829652 (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Highland Overseas Holdings Limited.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est «Highland Overseas Holdings Limited». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.



**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société correspondante.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 17h00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni

d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les vingt mille (20.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Monsieur Chichun Zhao, né le 13 mai 1969 à Shengyang (Chine) demeurant à Suite 1208, Building 110, Jiang Fu Garden, Jiangtai Rd., Changyang District, Pékin, Chine;

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Monsieur Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période illimitée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 août 2015. GAC/2015/6873. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144118/643.

(150157206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Jaccl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.736.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

JACCL S.A.

Référence de publication: 2015144169/15.

(150157239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Kymar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.425.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KYMAR S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015144180/12.

(150157765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**M and M Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.413.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 19 août 2015:*

1. La liquidation de la Société a été clôturée.
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 19 août 2015 au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144243/15.

(150157358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale prises en date du 24 juin 2015*

L'assemblée générale a accepté la démission de la société JENVILLE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

L'assemblée générale a nommé la société FIREWALL HOLDING S.A., avec siège social à East 54<sup>th</sup> Street, Arango-Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, République de Panama, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 523737, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144181/16.

(150157783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**KKR Actor Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.109.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2015144184/13.

(150157103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**L-GAM Investments GP SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 183.356.

—  
*Extrait des résolutions circulaires de l'Associé Gérant Commandité de la Société en date du 15 juin 2015*

Il est à noter que l'adresse de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144194/12.

(150157443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**L-GAM Investments 2 GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.119.

—  
*Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015*

Il est à noter que l'adresse de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144195/13.

(150157417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**L-GAM Investments 2 SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.994.

—  
*Extrait des résolutions circulaires de l'Associé Gérant Commandité de la Société en date du 15 juin 2015*

Il est à noter que l'adresse de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144196/12.

(150157437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Pharmatech Lux Holdco II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.886,25.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.941.

—  
In the year two thousand and fifteen on the seventeenth day of August,

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PHARMATECH LUX HOLDCO I, S.A R.L a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 190.367,

here represented by Mr. Alessandro MAIOCCHI, private employee, residing professionally in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above indicated, has declared and requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing person is the sole shareholder (hereafter the "Sole Shareholder") of the private limited liability company Pharmatech Lux Holdco II, S.à r.l. (hereafter the "Company"), established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B194.941, incorporated by virtue of a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 February 2015, published in the Memorial on 13 April 2015, number 980.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

IV. The item on which the resolutions are to be passed is as follows:

- Change of the functional currency of the share capital of the Company from Euro to US Dollar, amendment of the par value per share, conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to thirteen thousand eight hundred eighty-six US Dollars and twenty-five US Dollar cents (USD 13,886.25) and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Then the Sole Shareholder took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the currency of the share capital of the Company from Euro to USD, to amend the nominal value per share from EUR 0.01 to USD 0.01 and to convert the current issued share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) to thirteen thousand eight hundred eighty-six US Dollars and twenty-five US Dollar cents (USD 13,886.25) by applying the exchange published by the European Central Bank on their website on 13th August 2015, being EUR 1 = USD 1.1109.

The Sole Shareholder decides that the share capital of the Company shall amount to thirteen thousand eight hundred eighty-six US Dollars and twenty-five US Dollar cents (USD 13,886.25), represented by one million three hundred eighty-eight thousand six hundred and twenty-five (1,388,625) shares having each a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01).

The Sole Shareholder decides to consequently amend article 5 of the Articles to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand eight hundred eighty-six US Dollars and twenty-five US Dollar cents (USD 13,886.25) divided into one million three hundred eighty-eight thousand six hundred twenty-five (1,388,625) shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,300.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

PHARMATECH LUX HOLDCO I, S.A R.L. une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B190.367,

ici représentée par Monsieur Alessandro MAIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,



laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée Pharmatech Lux Holdco II, S.à r.l. (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194.941, constituée par acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf les Bains, du 16 février 2015, publié au Mémorial numéro 980 le 13 avril 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la société.

IV. Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

- Changement de devise fonctionnelle du capital social de la Société d'euros en dollars des Etats-Unis, modification de la valeur nominale par conversion du capital social émis existant de douze mille cinq cent euros (12.500,00 EUR) à treize mille huit cent quatre-vingt-six Dollars des Etats Unis et vingt-cinq centimes de Dollar des Etats Unis (13.886,25 USD) et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite l'Associé Unique, telle que représenté, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution Unique*

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro vers le Dollar des Etats Unis, de modifier la valeur nominale par part de 0,01 EUR à 0,01 USD, de convertir le capital social émis existant de douze mille cinq cent euros (12.500,00 EUR) à treize mille huit cent quatre-vingt-six Dollars des Etats-Unis et vingt-cinq centimes de Dollar des Etats Unis (13.886,25 USD) sur la base du cours de change publié par la Banque Centrale Européenne sur son site internet en date du 13 août 2015, étant de EUR 1 = USD 1,1109.

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide que le capital social de la Société sera fixé à treize mille huit cent quatre-vingt-six Dollars des Etats Unis et vingt-cinq centimes de Dollar des Etats Unis (13.886,25 USD) représenté par un million trois cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq (1.388.625) parts sociales, d'une valeur d'un centime de Dollar des Etats Unis (0,01 USD) chacune.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à treize mille huit cent quatre-vingt-six Dollars des Etats Unis et vingt-cinq centimes de Dollar des Etats Unis (13.886,25 USD) divisé en un million trois cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq (1.388.625) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats Unis (0,01 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015144325/127.

(150157348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Latcem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.232.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144203/9.

(150157605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Lenmorneftegaz Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.300,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.291.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Roger A. Becker a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,
- Monsieur Tristan J. Aspray, né le 5 juin 1971 à Leeton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015144204/16.

(150157207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Leo DT-Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6637 Waasserbilig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.583.

—  
Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144205/9.

(150157399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

—  
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 avril 2014 que:

1. M. Rüdiger Schwarz, né le 27 avril 1973 à Regensburg (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Foire, 1528 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.
2. M. Kamal Ikherrazen, né le 26 septembre 1981 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 28, Boulevard Royal, 2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme administrateur de la Société avec effet immédiat et date d'expiration le 30 septembre 2018.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 17 avril 2014 par les administrateurs suivants:

- M. Mohamed Isarti, administrateur;
- M. Benjamin Hartmeier, administrateur; et
- M. Kamal Ikherrazen, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2015144342/20.

(150157722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Les Jardins de Pétange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-11513 Luxembourg, 42, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 191.885.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144206/10.

(150157031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Letzebuenger Studenten zu Innsbruck, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8052 Bertrange, 33, Rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg F 7.717.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

Bob KAUFFMANN, étudiant, demeurant à L-3383 Noertzange, 51, Cité Beaulieu;

Ben SCHRAM, étudiant, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 152, route du vin;

Sarah ROTH, étudiante, demeurant à L-8052 Bertrange, 33, rue des aubépines;

Bruce KIRSCH, étudiant, demeurant à L-3441 Dudelange, 23, avenue G-D Charlotte;

Pitt DEFAY, étudiant, demeurant à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean,

Chris HOFFMANN, étudiant, demeurant à L-8185 Kopstal, 22, rue de Mamer,

Thierry LOPES, étudiant, demeurant à L-9147 Erpeldange, 18, Beim Dreieck,

tous de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui seront reçus ultérieurement comme membres, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée et Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée "Letzebuenger Studenten zu Innsbruck", en abrégé "LSI".

**Art. 2.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** Son siège est à Bertrange.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- d'accueillir les nouveaux étudiants luxembourgeois à Innsbruck,
- de réunir les Luxembourgeois étudiant ou ayant étudié à Innsbruck,
- la défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble de ses adhérents, ainsi que leur représentation,
- d'entretenir des relations avec l'ACEL (Association des cercles d'étudiants luxembourgeois) et d'autres associations ayant un but semblable.

L'association est neutre en matière éthique, religieuse, politique et idéologique.

**Titre II. Membres et Cotisations**

**Art. 5.** L'association se compose de trois catégories de membres:

- membres actifs: sera considéré comme membre actif tout étudiant de nationalité luxembourgeoise, qui est inscrit dans un établissement universitaire ou tout autre établissement d'études supérieures à Innsbruck pour l'année académique en cours et ayant payé la cotisation. Sont aussi acceptés sous les mêmes conditions les étudiants de nationalité étrangère résidant au Luxembourg ou non et qui étudient à Innsbruck.

- membres honoraires: chaque membre actif ayant quitté définitivement son lieu d'études deviendra automatiquement membre honoraire. Il pourra assister aux assemblées et autres activités de l'association.

- membres donateurs: sera considéré comme membre donateur toute personne physique ou morale soutenant l'association par un don pécuniaire.

**Art. 6.** La cotisation pour les membres actifs est fixée chaque année par l'assemblée générale, sans pouvoir dépasser cent euros (100,00 ?).

La cotisation pour les membres honoraires est fixée chaque année par l'assemblée générale avec un minimum de vingt euros (20,00 ?).

**Art. 7.** La qualité de membre se perd:

- par démission
- par exclusion

Est réputé démissionnaire, le membre qui n'a pas payé sa cotisation jusqu'au trente et un décembre de l'année académique en cours.

La démission volontaire doit être notifiée par écrit au président du conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre est décidée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des voix pour non-respect des statuts, des décisions prises dans leur exécution ou de l'intérêt de l'association.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées. De même il ne peut réclamer aucun compte, faire apposer des scellés, requérir un inventaire ou exiger la liquidation de l'association.

### **Titre III. Assemblée générale**

**Art. 8.** L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association. Les membres honoraires et les membres donateurs de l'association n'ont pas le droit de vote. Sont exclus de cette disposition les membres fondateurs.

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au cours du premier semestre; les membres sont convoqués par le conseil d'administration, deux semaines à l'avance et avec l'indication de l'ordre du jour.

Seul les membres du conseil d'administration et les membres fondateurs ont la possibilité de se faire représenter par procuration. Le nombre de procurations est limité à 2 (deux) par personne.

L'assemblée générale approuve l'ordre du jour, le modifie ou le complète par décision prise à la majorité simple des voix des membres présents.

Par ailleurs,

1. Elle approuve les comptes annuels et donne décharge au conseil d'administration, après avoir entendu le rapport des réviseurs de compte.

2. Elle statue sur le programme d'action proposé par le conseil d'administration et approuve le rapport d'activité.

En cas de renouvellement du conseil d'administration, les candidatures doivent être envoyées au conseil d'administration sortant, cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée générale.

A part les modifications de statuts et la dissolution, pour lesquelles s'appliquent les dispositions légales, l'assemblée générale délibère valablement sur les points portés à son ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

**Art. 9.** Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration et doivent être convoquées si la moitié des membres le demande par écrit.

### **Titre IV. Administration**

**Art. 10.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres et de maximum neuf membres élus par l'assemblée générale. Il pourra être complété d'un nombre illimité de conseillers sans droit de vote.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est d'un (1) an, il est renouvelable. En cas de renouvellement, les membres du conseil d'administration sont prioritaire aux candidats entrant le conseil d'administration et ne participent donc pas aux élections lors de l'assemblée générale. Pour un tel renouvellement, deux tiers (2/3) du conseil d'administration doit être d'accord. Les membres fondateurs font d'office partie du premier conseil d'administration.

Le mandat prend fin en cas de décès, de démission ou d'exclusion ainsi qu'en cas d'empêchement légal. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont définies par le conseil d'administration lors de sa première réunion.

Le conseil d'administration est en charge des affaires courantes et exécute les décisions de l'assemblée générale. Il est convoqué par le président selon les besoins, et notamment chaque fois que trois (3) membres du conseil d'administration ou le vice-président l'exigent par écrit. Les décisions se prennent à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 11.** Le président exécute les décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il est le représentant judiciaire et extra judiciaire de l'association.

Le conseil d'administration a un vice-président qui reprend les fonctions du président en cas d'empêchement de ce dernier.

**Art. 12.** Le secrétaire rédige et signe les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale, qui sont contresignés par le président ou par celui qui préside la réunion. Il a la garde des archives de l'association.

**Art. 13.** Le trésorier est chargé de la rentrée des cotisations, de la gestion des fonds et de la comptabilité. A la fin de chaque exercice, il présente les comptes au conseil d'administration qui, après vérification par les réviseurs, les soumet pour approbation à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Les opérations financières de l'association sont vérifiées par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale pour un mandat renouvelable d'un an.

#### **Titre V. Exercice social, comptes et budget**

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet et prend fin le 30 juin de l'année suivante. A la fin de l'exercice, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse un budget pour le prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire.

#### **Titre VI. Dispositions finales**

**Art. 16.** La dissolution de l'association est décidée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. L'excédent des biens de l'association sera versé à une ou plusieurs associations d'étudiants luxembourgeoises ou à l'ACEL.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Les membres du conseil d'administration ont décidés de nommer comme:

Président: Bob KAUFFMANN

Secrétaire: Sarah ROTH

Trésorier: Ben SCHRAM

Organisateur d'événements: Bruce KIRSCH, Pitt DEFAY, Chris HOFFMANN

Membre du comité: Thierry LOPES

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144207/114.

(150157642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

#### **Lily (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015144208/10.

(150157127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

#### **Logistikê, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5886 Hesperange, 484, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 118.289.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 10.08.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2015144210/11.

(150157226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

#### **Yorktown Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.881.

En date du 14 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Johannes Laurens de Zwart, du poste de gérant de catégorie B avec effet au 31 juillet 2015;

- Nomination de Ms Jana Strischek, née le 12 juin 1975 à Potsdam, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yorktown Luxembourg S.à r.l.

Andrea Smekalova

*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2015144535/17.

(150157800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Louis SCURI et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-5312 Contern, 8, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 27.271.

---

- Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Louis SCURI et Cie S.à r.l., représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 24,78 EUR chacune est désormais intégralement détenu par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AMAZEN S.à r.l., avec siège social 335, route d'Arlon à L-8011 Strassen (RCS Luxembourg B 194.673).

Contern, le 31 juillet 2015.

AMAZEN S.à r.l.

Représentée par Madame Amanda MICHELINI

*Gérante*

Référence de publication: 2015144212/16.

(150157305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**La Dame du Bois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 179.701.

---

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en qualité de mandataire de l'administrateur unique de la société anonyme "LA DAME DU BOIS", établie et ayant son siège social à L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179701, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par résolution de l'administrateur unique prise en date du 28 juillet 2015;

un extrait dudit procès-verbal de ladite résolution, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été originellement constituée sous l'empire de la législation de la Belgique et sous la forme légale d'une société anonyme,

les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1<sup>er</sup> août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2463 du 4 octobre 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sous la forme légale d'une société anonyme ainsi que la dénomination actuelle,

et les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors;

2. Le capital social est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (1.596.500,- EUR), représenté par quinze mille neuf cent soixante-cinq (15.965) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3. Conformément à l'article 5 des Statuts, le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

4. Conformément audit article 5 des Statuts, le conseil d'administration, voire l'administrateur unique, est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

5. Par ses résolutions du 2 septembre 2014, dûment ratifiées par une résolution prise le 28 juillet 2015, l'administrateur unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent trente mille euros (2.930.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (1.596.500,- EUR) à quatre millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros (4.526.500,- EUR), par la création et l'émission de vingt-neuf mille trois cents (29.300) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées au souscripteur apparaissant dans le procès-verbal des résolutions.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées intégralement par un apport en numéraire. La preuve du paiement des deux millions neuf cent trente mille euros (2.930.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent vingt-six mille cinq cents euros (4.526.500,- EUR), représenté par quarante-cinq mille deux cent soixante-cinq (45.265) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 août 2015. 2LAC/2015/18854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144216/65.

(150157332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

#### **Luxembourg JFK 43 Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.568.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the tenth day of August.

Before Maître Joëlle BADEN, Notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Umbrella Holdings, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Cheryl GESCHWIND, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 July 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a public limited company (société anonyme), which is hereby incorporated:

## I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

### 1. Form - Name.

1.1 There is formed a public limited company (société anonyme) under the name “Luxembourg JFK 43 Centre” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

### 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, by the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### 3. Object.

3.1 The Company's object is to deliver services to business people and their companies. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, administrative help, etc. to third parties. Moreover, the Company can buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

3.2 The Company can perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including outsourcing in general and exploiting all intellectual property, industrial property and commercial property rights relating to this.

3.3 The Company can administer, supervise, and control any company related to it or in which it holds a stake and any other company, and it can issue loans to these, under any form and for any duration whatsoever.

3.4 The Company can take a stake by virtue of financial participation or in kind, through a merger, underwriting, stock purchase, financing or any other means, in any company or corporation existing or to be created in Luxembourg or abroad, for which the business object would be identical, similar or complementary to its own, or of a nature which would help the development of its own business object.

3.5 Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of directors or the Sole Director as the case may be, esteem to be necessary or useful in order to fulfil its business object.

3.6 The Company can serve as a warrant under any form, even to guarantee third party liabilities if this serves the promotion of its own business object.

3.7 The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.8 The business object can be widened or restricted through a change in the articles of incorporation under the conditions required by the law on commercial companies.

3.9 The present list is enumerative only and not limiting.

3.10 Specifically, the Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its directors and more particularly a university degree.

### 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) consisting of 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 310.- (three hundred and ten Euro) each.



5.2 The issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by the law.

## **6. Shares.**

6.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

6.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

6.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

6.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

6.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

6.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

6.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

6.8 The register of shareholders of the Company (the Register) may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

6.9 Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

6.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

## **7. Transfers.**

7.1 Except as stated in article 7.2 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

7.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

7.2.1 Has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

7.2.2 Reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

7.2.3 Reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

7.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

7.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

7.5 The Company will make no charge in respect of registration of a transfer or any of the documents relating to the right of title to any share.

7.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

### III. Administration and supervision

#### 8. General meeting of shareholder.

8.1 In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2 The Company shall hold in each year a meeting as its Annual General Meeting in addition to any other meeting that year and shall specify the meeting as such in the notices calling it. The Annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, on the last business day in the month of June each year at 2 p.m.

For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

8.3 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 19). The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances require so.

8.4 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

8.4.1 Either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Memorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

8.4.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 8 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the Register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

8.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

8.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

8.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

**9. Powers of general meetings.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**10. Extraordinary general meeting.** A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an Extraordinary General Meeting. Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.4 and 9.7 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

#### IV. Board of directors and commissaire

##### 11. Directors.

11.1 In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

11.2 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, it being understood that he will be a Technical Director duly authorised by the Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement to perform the activities described in the corporate object of the Company, who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors amongst them at least one Technical Director as described above, who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.3 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

**12. Board chairman and vice chairmen.** The board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

##### 13. Board meetings.

13.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company or any two Directors.

13.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

13.3 A proxy may be given in writing, including telecopied message or any other means of communication generally accepted for business purposes.

13.4 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.5 In case of urgency, Directors may record their vote by letter or telecopied message.

13.6 Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

##### 14. Powers of the board.

14.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

14.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

##### 15. Minutes of meetings of the board or resolutions of the sole director.

15.1 The resolutions passed by the Sole Director are documented by written resolutions held at the Company's registered office.

15.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The resolutions relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

15.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

##### 16. Delegation of the powers of the board.

16.1 The Board of Directors may delegate its powers for the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors 16.2 The Board of Directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

16.3 The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or by the sole signature of the delegate to the daily management of the Company for up to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

##### 17. Directors' interest.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

17.2 Any Director or officer who is a director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company. Article 17.3 does not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

### **18. Indemnity and responsibilities.**

18.1 Subject to article 18.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in article 18.3.1) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in article 18.3.1 to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

18.2 Subject to article 18.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

#### 18.3

18.3.1 A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

- i. to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or
- ii. to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

18.3.2 Should any part of article 18.1 or 18.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

### **19. Commissaire.**

19.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

19.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

19.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

19.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a "réviseur d'entreprises" to be appointed by the General Meeting from the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises".

**20. Remuneration of directors and commissaire.** The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

## **V. Financial year, financial statements and allocation of the profit**

**21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January in each year and end on the thirty-first of December.

## **22. Financial statements.**

22.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

22.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

## **23. Adoption of accounts.**

23.1 The Annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

23.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

## **24. Allocation of profits.**

24.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

24.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the Annual General Meeting upon proposal by the Board.

24.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

24.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

24.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Articles 72.1 and 72.2 of the Law of August 10, 1915 as amended.

**25. Interim dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

**26. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

**27. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Umbrella Holdings, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to 100 shares in registered form, with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty one thousand euros (EUR 31,000.-).

The amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The aggregate amount of the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Dominic Harrison, born on 15 January 1963 in Tittensor, and residing at 58 Penn Lane, Melbourne, Derbyshire, DE73 8EQ, UK is appointed as Sole and Technical Director of the Company for a renewable period of six (6) years; its mandate terminating immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2021.
2. The registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Information*

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the Company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; the party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Umbrella Holdings, une Société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Cheryl GESCHWIND, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

#### **1. Forme - Dénomination.**

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination «Luxembourg JFK 43 Centre» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, par le conseil d'administration de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

### **3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prestation de services pour des hommes d'affaires et leurs Sociétés. La Société pourra notamment mettre à disposition de tiers des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services de téléphone, télécopieur, télex, aide administrative, etc. De plus, la Société pourra faire l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque à l'exception des biens faisant l'objet d'une autorisation spéciale.

3.2 La Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y-compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatif.

3.3 La Société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou non avec elles, qu'il existe un lien de participation ou tout autre, et consentir tout prêt à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit.

3.4 La Société peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

3.5 D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil d'administration ou le l'administrateur unique selon le cas, juge nécessaires ou utiles au développement de son objet social.

3.6 La Société peut aussi donner des garanties sous toutes formes, même pour des obligations de tiers, si cela est de nature à favoriser le développement de son objet social.

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, reliés directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

3.8 L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modifications des Statuts dans les conditions requises par la Loi.

3.9 La présente liste est énonciative et non limitative.

3.10 Plus spécifiquement la Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune autorisation spécifique et plus particulièrement aucun diplôme universitaire.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs Actionnaires.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

5.2 Le capital émis peut être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

5.3 La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **6. Actions.**

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2 Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

6.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le conseil d'administration excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du conseil d'administration et sous réserve des conditions déterminées par le conseil d'administration. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le conseil d'administration et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimile sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

6.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

6.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

6.6 La Société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

6.7 La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

6.8 Le registre des actionnaires de la Société (le Registre) pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

6.9 Le registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

6.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit, endommagé, lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

### **7. Transfert.**

7.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans l'article 7.2 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

7.2 Le conseil d'administration pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le conseil d'administration, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

7.2.1 a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou

7.2.2 reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou

7.2.3 reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

7.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le conseil d'administration jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil d'administration exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

7.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le conseil d'administration le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la Société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

7.5 La Société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

7.6 Le conseil d'administration peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

## **III. Administration et surveillance**

### **8. Assemblée générale des actionnaires (Les assemblées générales).**

8.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux. Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2 La Société doit tenir chaque année une Assemblée qui sera son Assemblée Générale Annuelle, en sus de tout autre Assemblée se tenant durant l'année, et les convocations à cette Assemblée Générale annuelle devront l'indiquer spécifiquement. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, chaque année le dernier jour ouvrable de juin à 14:00 heures. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.



8.3 Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration ou le commissaire (comme indiqué à l'article 19). L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

8.4 Les convocations aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

8.4.1 soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'Assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions ou les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

8.4.2 soit seront envoyées, au choix de la Société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées. La non réception de convocations à une Assemblée Générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le Registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des Assemblées. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

8.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces Assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'Assemblée.

8.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

8.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des Assemblées Générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société, les résolutions des Assemblées Générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

**9. Pouvoirs des assemblées générales.** L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle Assemblée engageront tous les actionnaires. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

**10. Assemblée générale extraordinaire.** Une Assemblée Générale, convoquée pour modifier les Statuts ou pour faire un acte requis par la loi ou par les Statuts pour être fait lors d'une Assemblée qui remplit des conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents Statuts par Assemblée Générale Extraordinaire. Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnées dans les Articles numérotés respectivement 9.4 et 9.7 des présents statuts, toutes ou quelques unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une Assemblée Générale extraordinaire.

#### IV. Conseil d'administration et commissaire

##### 11. Conseil d'administration.

11.1 Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur), tant que la Société a un Actionnaire unique.

11.2 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique étant obligatoirement un administrateur technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social, qui ne doit pas obligatoirement être l'Actionnaire unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration (le Conseil) comprenant au moins trois (3) membres dont un administrateur technique tel que décrit précédemment, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

11.3 Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

**12. Présidence et vice-présidence du conseil.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice président ou a défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

### **13. Réunions du conseil.**

13.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

13.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

13.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télécopieur ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

13.4 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.5 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre ou télécopieur.

13.6 L'article 13 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

### **14. Pouvoirs du conseil.**

14.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

14.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

### **15. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.**

15.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

15.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou l'Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

15.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

### **16. Délégation des pouvoirs du conseil.**

16.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16.2 Le Conseil peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

16.3 La Société sera engagée vis à vis des tiers en toutes circonstances (y compris la gestion journalière) par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'un délégué à la gestion journalière jusqu'à concurrence de la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) inclus, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne a qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

### **17. Intérêts des administrateurs.**

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts, ou sont administrateurs, Actionnaires, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

17.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

17.3 Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum de vote à propos de cette transaction; et cette opération, et l'intérêt de cet Administrateur à celle-ci, devra être signalé à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique. Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société. L'article 17.3 ne s'applique pas aux

résolutions du Conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

### **18. Indemnités et responsabilités.**

18.1 Sous réserve des dispositions de l'article 18.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et il est du devoir du Conseil de payer sur les fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3.1) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3.1 dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

18.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la Société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

### **18.3**

18.3.1 Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages:

(i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage en résulte d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les Sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine Assemblée Générale.

18.3.2 Si une partie de l'article 18.1 ou 18.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

### **19. Commissaire aux comptes.**

19.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas associé de la Société.

19.2 Le commissaire est élu par l'Assemblée Générale pour une durée ne pouvant excéder 6 ans et est rééligible. Le Commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

19.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

19.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un "réviseur d'entreprises" à désigner par l'Assemblée Générale parmi les membres de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

**20. Rémunération des administrateurs et commissaire.** Les actionnaires réunis en Assemblée Générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des frais de participations à imputer sur les frais généraux.

## **V. Année sociale, situation financière, Attribution des bénéfices**

**21. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

### **22. Situation financière.**

22.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

22.2 Chaque bilan et compte de profits et pertes sera établi conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

### **23. Approbation des comptes.**

23.1 L'Assemblée Générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

23.2 Après avoir approuvé le bilan et le compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de

ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

#### **24. Attribution des bénéfices.**

24.1 Le surplus indiqué dans les comptes, après déduction des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

24.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil.

24.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions ainsi que le montant du solde à reporter.

24.4 Tout dividende fixe sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

24.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par les articles 72.1 et 72.2 de la Loi.

**25. Acomptes sur dividendes.** Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment ou le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

**26. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par résolution de l'Actionnaire unique ou de l'assemblée générale des Actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, aux Actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**27. Dispositions légales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Umbrella Holdings, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de trente et un mille euro (EUR 31.000,-).

La somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'Actionnaire unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Dominic Harrison, né le 15 janvier 1963 à Tittensor, domicilié 58 Penn Lance, Melbourne, Derbyshire DE73 8EQ, UK est nommé administrateur technique de la Société pour une durée de six (6) ans; son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2021.

2. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Information*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire du comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 août 2015. 1LAC/2015/26130. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144214/752.

(150157541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Atlab Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.496.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

---

Veuillez prendre note du changement suivant:

Le mandat de Monsieur Fabian Sires, né le 27 septembre 1976 à Messancy, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société a pris fin le 19 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015144576/17.

(150158188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

---

**LASERFICHE STRATEGIC SERVICES (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.188.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144219/9.

(150157372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Laupral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.185.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144220/9.

(150157345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**LBREP III Papagayo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 21.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015144221/10.

(150157300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Lubert Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 69.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144233/13.

(150157275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Riva Oil Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 166.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RIVA OIL CORPORATION S.A.*

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015144372/13.

(150157764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**M.B.C. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 112.930.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144244/9.

(150157628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.298.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144248/9.

(150157699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Mastercrafft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 186.304.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Signatures

*Signataire autorisé / Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015144249/12.

(150157279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

*Rectificatif de la mention L150153683 déposé le 18/08/2015*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Le rectificatif du dépôt No L150153683 concernant l'année financière se terminant le 31 décembre 2014 contenait une erreur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Matrix La Gaude Property S.à r.l.

Référence de publication: 2015144250/14.

(150156960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Montbrun Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144278/10.

(150157519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

**Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 108.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société que:

- Monsieur David RYAN, né le 9 septembre 1973 au Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 201 Main Street, Suite 1018, Fort Worth, TX 76102, a été nommé gérant de classe A de la société avec effet au 3 juin 2015 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Fabrice HABLLOT, né le 23 mars 1978 à Brest, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la société avec effet au 3 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015144580/17.

(150158215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

**HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.343.188,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 181.409.

*Rectificatif du dépôt n° L150146971 Déposé le 07/08/2015*

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

are taken resolutions of the sole shareholder of HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 12,343,188 and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under registration number B 181409 (the Company) The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 24 October 2013 and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n° 3231 dated 1 December 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 21 July 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

There appears:

Hudson's Bay Company, a company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 401 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada registered with the Industry Canada under the number 7751510, and being listed with the Toronto stock exchange under the ticker symbol HBC (the Sole Shareholder),

represented by Arlette Siebenaler, residing professionally in L-1319 Luxembourg 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds 12,343,188 (twelve million three hundred forty-three thousand one hundred eighty-eight) shares in registered form in the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

1) Decision to amend the notarial deed passed on 21 July 2015 in order to reflect the correct subscription price for the shares subscribed by the Sole Shareholder at the occasion of the resolutions taken by the Sole Shareholder of the Company dated 21 July 2015, the correct valuation of the assets contributed by it to the Company, the correct amount of the share capital increase and the correct amount to be allocated to the share premium account of the Company; and

2) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the second and third resolutions of the notarial deed passed on 21 July 2015 (the Deed), it being understood that all the other provisions of the Deed remain unchanged:

*First resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the contributions made by it at the occasion of the Deed have been undervalued as the correct total value is USD 625,540,086.41 (six hundred and twenty-five million five hundred and forty thousand eighty-six United States dollars and forty-one cents) (the Correct Valuation) instead of USD 623,235,717.71 (six hundred and twenty-three million two hundred and thirty-five thousand seven hundred and seventeen United States dollars and seventy one cents) as indicated in the Deed.

The Correct Valuation is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Deed to reflect the correct subscription price for the shares subscribed by the Sole shareholder at the occasion of the resolutions of the Sole Shareholder dated 21 July 2015, the correct valuation of the assets contributed by it to the Company and the correct amount of the share capital increase, the correct amount to be allocated to the share premium account of the Company so that the second and third resolutions of the Deed shall read as follows:

*“Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital (the Capital Increase) of the Company by an aggregate amount of USD 12,553,624 (twelve million five hundred and fifty-three thousand six hundred and twenty-four United



States Dollars) so as to bring such share capital from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars), represented by 20,001 (twenty thousand and one) shares in registered form, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 12,573,625 (twelve million five hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty-five United States Dollars) by the creation and the issuance of 3,589,624 (three million five hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-four) new class A shares and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) new class B shares, all being in registered form and having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and having an aggregate subscription price of USD 625,540,086.41 (six hundred and twenty-five million five hundred and forty thousand eighty-six United States dollars and forty-one Cents) (together, the New Shares).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby expressly declares to:

(i) subscribe to the New Shares; and

(ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind, consisting of 3,589,624 (three million five hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-four) class A shares held by the Sole Shareholder in HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 12,573,625 (twelve million five hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty-five United States Dollars), and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 181411 (FinCo and the FinCo Class A Shares, respectively) and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) class B shares held by the Sole Shareholder in FinCo (the FinCo Class B Shares and together with the FinCo Class A Shares referred to as the FinCo Shares), having a nominal value of USD 1 each and representing an aggregate contribution value of USD 625,540,086.41 (six hundred and twenty-five million five hundred and forty thousand eighty-six United States dollars and forty-one Cents) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of USD 625,540,086.41 (six hundred and twenty-five million five hundred and forty thousand eighty-six United States dollars and forty-one Cents) (the Amount) shall be allocated as follows:

(i) 12,553,624 (twelve million five hundred and fifty-three thousand six hundred and twenty-four United States Dollars) to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company; and

(ii) 175,282,085.58 (one hundred seventy-five million two hundred eighty-two thousand eight-hundred and fifty-eight Cents) to a specific share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) allocated to the holders of the class A shares of the Company (the Class A Shares) only and such amount shall be freely available for distribution (by any way whatsoever) to the holders of the Class A Shares only; and

(iii) USD 437,704,376.83 (four hundred and thirty-seven million seven hundred and four thousand three hundred and seventy-six United States Dollars and eighty-three Cents) to a specific share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) allocated to the holders of the class B shares of the Company (the Class B Shares) only and such amount shall be freely available for distribution (by any way whatsoever) to the holders of the Class B Shares only.

It results from a certificate issued by the Sole Shareholder (the Sole Shareholder Certificate) relating to the FinCo Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

1. the Sole Shareholder is the owner of the FinCo Shares contributed at the Meeting;
2. such FinCo Shares are fully paid-up;
3. the Sole Shareholder is entitled to the FinCo Shares and possesses the power to dispose of the FinCo Shares;
4. the FinCo Shares is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the FinCo Shares and the FinCo Shares are not subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the FinCo Shares be transferred to him/her/it;
6. according to the applicable law and the articles of association of FinCo, the FinCo Shares are freely transferrable;
7. all formalities under applicable law subsequent to the contribution in kind of the FinCo Shares will be effected after the contribution; and
8. the FinCo Shares are worth at least USD 625,540,086.41 (six hundred and twenty-five million five hundred and forty thousand eighty-six United States dollars and forty-one Cents)."

It results also in essence from a certificate issued by the Company relating to the FinCo Shares contributed by the Sole Shareholder to the Company in the manner described above (the Company Certificate, and together with the Sole Shareholder Certificate, the Certificates) that "the FinCo Shares are worth at least USD 625,540,086.41 (six hundred and twenty-five million five hundred and forty thousand eighty-six United States dollars and forty-one Cents)".

The said Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Further, the Sole Shareholder acknowledges that it holds from now on 12,573,625 (twelve million five hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty-five) shares in registered form in the Company, divided into 20,001 (twenty thousand and one) ordinary shares, 3,589,624 (three million five hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-four) class A shares and 8,964,000 (eight million nine hundred and sixty-four thousand) class B shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to restate and renumber article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twelve million five hundred and seventy-three thousand six hundred and twenty-five United States Dollars (USD 12,573,625), represented by twenty thousand and one (20,001) ordinary shares (the Ordinary Shares), three million three hundred and eighty-nine thousand six hundred and twenty-four (3,589,624) class A shares (the Class A Shares) and eight million nine hundred and sixty-four thousand (8,964,000) class B shares (the Class B Shares and together with the Ordinary Shares and the Class A Shares referred to as the shares and each a share), all of which are in registered form and having a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

**5.2.** All or a portion of the Class A Shares and the Class B Shares may be converted into mandatorily redeemable preferred shares (the MRPS) at the request of the holder of such Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be, at a conversion rate of 1 (one) Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be, for 1 (one) MRPS, subject to the approval by the General Meeting (as defined below), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**5.3.** The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**5.4.** The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Share Premium Account). The General Meeting may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Share Premium Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Share Premium Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.

**5.5.** The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

**5.6.** The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” by any shareholder will be booked in a specific “capital surplus” account allocated to the relevant shareholder (the Reserved Capital Surplus Account). The General Meeting may in addition provide that any distribution (whether by dividend, share redemption or otherwise) of the amounts allocated to the Reserved Capital Surplus Account or any increase of the share capital by incorporation of the Reserved Capital Surplus Account shall be made exclusively for the benefit of the relevant shareholder.”

The Sole Shareholder resolves to add a fourth paragraph to article 15 of the Articles, which shall read as follows:

“ **15.4.** Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of this article 15, without prejudice to any interim dividend distribution decided by the board of managers in accordance with the provisions of article 15.3 of these Articles.””

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company's books and accounts, (ii) perform any actions required with respect to the Correct CPECs Number and more generally (iii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de août.

Devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

Ont été adoptées des résolutions de l'associé unique de HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.343.188 USD et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181409 (la Société). La Société a été constituée le 24 octobre 2013 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3231 du 19 décembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juillet 2015 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations.

A comparu:

Hudson's Bay Company, une société de droit canadien, ayant son siège social au 401 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada, enregistrée auprès de Industry Canada sous le numéro 7751510, et inscrite auprès de la bourse de Toronto sous le symbole HBC (l'Associé Unique),

représentée par Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 12.343.188 (vingt mille et une) parts sociales sous forme nominative de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Décision de modifier l'acte notarié passé en date du 21 juillet 2015 de façon à y refléter le prix correct de souscription des nouvelles parts sociales souscrites par l'Associé Unique à l'occasion des résolutions de l'Associé Unique de la Société du 21 juillet 2015 ainsi que l'évaluation correcte des actifs apportés par l'Associé Unique à la Société et le montant correct de l'augmentation du capital social, le montant correct alloué au compte des primes d'émission de la Société; et

2) Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes de façon à modifier la deuxième et la troisième résolution de l'acte notarié du 21 juillet 2015 (l'Acte), étant entendu que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées:

*Première résolution*

L'Associé prend acte que des apports réalisés par lui à l'occasion de l'Acte ont été sous-évalués et que la valeur cumulée correcte est de 625.540.086,41 USD (six cent vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-et-un cents) (l'Evaluation Correcte) au lieu de 623.235.717,71 USD (six cent vingt-trois millions deux cent trente-cinq mille sept cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-onze cents) tel qu'indiqué dans l'Acte.

L'Evaluation Correcte est fondée sur un certificat émis par l'Associé Unique.

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Acte afin d'y refléter le prix correct de souscription et l'évaluation correcte ainsi que le montant correct de l'augmentation du capital social, le montant correct alloué au compte des primes d'émission de la Société de façon à ce que la deuxième résolution et la troisième résolution de l'Acte aient la teneur suivante:

*«Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social (l'Augmentation de Capital) de la Société d'un montant total de 12.553.624 USD (douze millions cinq cent cinquante-trois mille six cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.001 (vingt mille une) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 12.573.625 USD (douze millions cinq cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 3.589.624 (trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe A et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) nouvelles parts sociales de classe B, étant toutes enregistrées et ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et ayant un prix de souscription total de 625.540.086,41 USD (six cent vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-et-un cents) (ensemble les Nouvelles Parts Sociales).

### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

(i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales; et

(ii) payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature, constitué de 3.589.624 (trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe A détenue par l'Associé Unique dans HBC Luxembourg Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.573.625 USD (douze millions cinq cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 181411 (respectivement, FinCo et les Parts Sociales FinCo de Classe A) et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) parts sociales de classe B détenue par l'Associé Unique dans FinCo (les Parts Sociales FinCo de Classe B et ensembles avec les Parts Sociales FinCo de Classe A dénommés ci-après les Parts Sociales de FinCo) ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et représentant une valeur d'apport globale de 625.540.086,41 USD (six cent vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-et-un cents) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de 625.540.086,41 USD (six cent vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-et-un cents) (le Montant) sera alloué comme suit:

(i) 12.553.624 USD (douze millions cinq cent cinquante-trois mille six cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social (compte 110 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société; et

(ii) 175.282.085,58 USD (cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-huit cents) sur un compte spécifique de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) allouées aux titulaires des parts sociales de classe A de la société (les Parts Sociales de Classe A) ce montant sera librement disponible pour la distribution (par quelque manière que ce soit) aux porteurs de parts sociales de classe A; et

(iii) 437.704.376,83 USD (quatre cent trente-sept millions sept cent quatre mille trois cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois cents) à un compte spécifique de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Primes d'émission) alloué aux détenteurs des parts sociales de classe B de la société (les Parts Sociales de Classe B) seulement un tel montant sera libre et disponible pour une distribution (par n'importe quel moyen quels qu'ils soient) seulement aux détenteurs de part sociale de classe B.

Il résulte d'un certificat émis par le Souscripteur (le Certificat du Souscripteur) concernant les Parts Sociales FinCo apportées à la Société de la manière spécifiée ci-dessus, que:

- «1. l'Associé unique est le propriétaire des Parts Sociales FinCo apportées à l'Assemblée;
2. lesdites Parts Sociales FinCo sont entièrement libérées;
3. l'Associé Unique possède un droit sur les Parts Sociales FinCo et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales FinCo;
4. les Parts Sociales FinCo ne comportent aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales FinCo et les Parts Sociales FinCo ne sont grevées d'aucune sûreté;
5. il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits en vertu desquels une personne serait en droit de demander que les Parts Sociales FinCo lui soient transférées;
6. conformément à la loi applicable et aux statuts de FinCo, les Parts Sociales FinCo est librement cessible;
7. toutes les formalités conformément à la loi applicable à l'apport en nature des Parts Sociales FinCo seront réalisées après les apports; et
8. les Parts Sociales FinCo valent au moins 625.540.086,41 USD (six cent vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-et-un cents).»

Il résulte également d'un certificat émis par la Société concernant l'apport des Parts Sociales FinCo par l'Associé Unique de la Société tel que décrit ci-(le Certificat de la Société et ensemble avec le Certificat du Souscripteur, les Certificats) que «les Parts Sociales FinCo valent au moins 625.540.086,41 USD (six cent vingt-cinq millions cinq cent quarante mille quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-et-un cents).»

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varient par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Montant est immédiatement à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

L'Associé Unique décide qu'il détient désormais 12.573.625 (douze millions cinq cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq) parts sociales sous forme nominative de la Société, divisées en 20.001 (vingt mille une) parts sociales ordinaires, 3.589.624 (trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-quatre) parts sociales de classe A et 8.964.000 (huit millions neuf cent soixante-quatre mille) parts sociales de classe B.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre et ré-énumérer l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze millions cinq cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (12.573.625 USD), représenté par 20.001 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-quatre (3.589.624) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et huit millions neuf cent soixante-quatre mille (8.964.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de classe A dénommées ci-après les parts sociales et chacune une part sociale) qui sont toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune.

**5.2.** Tout ou partie des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B peuvent être converties en parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (les MRPS) à la demande des détenteurs des Parts Sociales de Classe A et/ou, selon le cas, des Parts Sociales de Classe B, à un ratio de conversion de 1 (une) Parts Sociale de Classe A et/ou Parts Sociale de Classe B pour 1 (une) MRPS, sous condition de l'approbation par l'Assemblée Générale (tel que ce terme est défini ci-dessous), agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**5.3.** Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**5.4.** L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en prime d'émission en relation avec la souscription de parts sociales par un associé sera alloué à un compte spécifique de prime d'émission relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Prime d'Émission). L'Assemblée Générale peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de Parts Sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Prime d'Émission ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Prime d'Émission sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.

**5.5.** L'Assemblée Générale est autorisée d'approuver des apports sans l'émission de nouvelles parts sociales par un apport en espèces ou en nature ou autrement, aux conditions déterminées par l'Assemblée Générale. Un tel apport sera alloué au compte de «capital surplus (compte 115)» conformément au droit luxembourgeois.

**5.6.** L'Assemblée Générale a la possibilité (mais pas l'obligation) de décider que chaque apport en espèces ou en nature alloué en capital surplus par un associé sera alloué à un compte spécifique de capital surplus relatif à l'associé en question (le Compte Spécifique de Capital Surplus). L'Assemblée Générale peut en plus prévoir que toute distribution (par dividende, rachat de parts sociales ou autrement) du montant alloué au Compte Spécifique de Capital Surplus ou toute augmentation de capital par l'incorporation du Compte Spécifique de Capital Surplus sera fait exclusivement pour le bénéfice de l'associé en question.»

L'Associé Unique décide d'ajouter un quatrième paragraphe à l'article 15 des Statuts, qui se lit comme suit:

« **15.4.** Toutes les distribution de la prime d'émission ou de l'excédent de capital sont décidées par l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de cet article 15, sans préjudice de toute distribution d'acompte sur dividende décidée par le conseil de gérance conformément aux dispositions de l'article 15.3 de ces Statuts.»»

### *Deuxième résolution*

L' Associé décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de (i) procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Emission dans les livres et les comptes de la Société, (ii) procéder à toute opération requise quant au Nombre Correct de CPECs, et plus généralement (iii) procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

### *Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date des présentes, au Grand-Duché du Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 11 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25789. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015144134/336.

(150157355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**M.M. Warburg & Co Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 17.881.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, den neunundzwanzigsten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg).

Erschien:

M. M. Warburg & CO Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 10.700,

hier vertreten durch Herrn Christoph Müller, Bankangestellter, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Vierherrenwald 42, aufgrund einer Vollmacht welche, nachdem sie „ne varietur“ vom Bevollmächtigten und dem instrumentierenden Notar unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft M. M. WARBURG & CO HOLDING S.A., mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 17.881 (die „Gesellschaft“), gegründet durch Urkunde von Notar Marc ELTER, damals mit Amtssitz in Luxemburg, am 23. Oktober 1980, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (das „Mémorial“), Nummer 246 vom 14. November 1980.

Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal abgeändert am 30. Dezember 1996 durch Urkunde von Notar Paul DECKER, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg-Eich, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 205 vom 25. April 1997.

Der Erschienene erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass das Kapital der Gesellschaft einen Stand von einundfünfzigtausendneuhundert Euro (EUR 51.900,-) hat, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundertneunzehn Euro (EUR 519,-), welche alle voll einbezahlt wurden.

II. Dass M. M. Warburg & CO Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, Place Dargent, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 10.700, der einzige Aktionär (der „Aktionär“) der Gesellschaft ist. Die Aktivität der Gesellschaft ist beendet so dass der Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung antizipiert aufzulösen, diese in Liquidation zu setzen und sich selbst als Liquidator zu bestimmen.

III. Dass der Aktionär sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäß Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, und beide sofort hintereinander abhält.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, der Aktionär erklärt, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft zu haben, und die Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben. Zudem erklärt der Aktionär, falls es derzeit unbekannte und unbezahlte Schulden der Gesellschaft gibt, sich unwiderruflich und solidarisch dazu zu verpflichten, solche Schulden zu begleichen. Alle restlichen Aktiva werden dem Aktionär zugeteilt.

Der Liquidationsbericht, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung vom Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigegeben.

Der Aktionär ernennt zum Prüfungskommissar Frau Inge Ehrles-Meierer, wohnhaft in ,D-54341 Fell-Fastrau, Moselstraße 8, mit dem Auftrag einen Lagebericht zu erstellen.

Nach Kenntnisnahme des Aktionärs vom Bericht des Prüfungskommissars vom 28. Juli 2015, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichts vom Prüfungskommissar zu, billigt die Liquidationskonten und erteilt Frau Inge Ehrles-Meierer Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr registriert zu werden.

Der Aktionär, handelnd in der dritten ausserordentlichen Generalversammlung, beschliesst den Abschluss der Liquidation und stellt fest, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Liquidator sowie dem Prüfungskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Für alle erforderlichen Veröffentlichungen und Hinterlegungen, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Christoph Müller, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24300. Reçu 75.-€

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2015.

Référence de publication: 2015144245/65.

(150157530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Monhill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONHILL SàRL

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015144277/11.

(150157412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Saint Barth Drep 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.523.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société le 13 août 2015*

Il résulte desdites résolutions que:

- La démission de Mayfair Trust S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été reconnue avec effet au 13 août 2015;

- Le cabinet de révision agréé Aumea Partner S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180716, a été nommé comme réviseur d'entreprises agréé pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2015144410/20.

(150157006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**La Dame du Bois, Société Anonyme.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 179.701.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015144215/14.

(150157321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Sevchukmorneftegaz Holding SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.300,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.306.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Roger A. Becker a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,
- Monsieur Tristan J. Aspray, né le 5 juin 1971 à Leeton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015144398/16.

(150157218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 97.598,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

—  
Constituée par devant Me Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 Décembre 2007, acte publié au Mémorial C no 425

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144396/11.

(150157143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Seynaeve Textiles Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.307.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144402/9.

(150157560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---

**Sipar Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.015.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144438/9.

(150157789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

---